

Les descendants de Sulpice



Françoise Penissard x Etienne Darnault

testament de Françoise, femme d'Etienne
cultivateur et fermier du domaine de Montaillault
en date du 6 janvier 1819

Aujourd'huy mercredi six janvier mil huit cent dix neuf: Il heures du matin, pardevant nous Eusice Barbier et Martin Lambron, notaires royaux à la résidence de la ville de Levroux, chef lieu de canton, département de l'Indre, soussignés, étude de Barbier, l'un de nous, et en présence des deux témoins ci-après nommés aussi soussignés.

Est comparu Françoise Penissard, épouse d'Etienne Darnault, cultivateur, et fermier du domaine de Montaillaut. où elle habite avec lui, commune de Levroux. Laquelle est en parfaite santé, saine d'esprit, nous a dit vouloir faire son testament contenant ses dernières volontés, et à cet effet s'être transportée pardevant nous avec lesdits deux témoins ci-après nommés pour en leur présence faire rédiger acte. Lequel testament dicté aux notaires par la testatrice, a été écrit en entier de la main de nous Barbier, l'un desdits notaires, en présence de notre collègue et desdits deux témoins, tel qu'il a été dicté par laditte femme Darnault testatrice ainsi qu'il fait:

« Je donne et lègue à Etienne Darnault, mon mari, au cas qu'il me survive, la moitié de tous mes biens tant meubles qu'immeubles que je délaisserai et qui se trouveront m'appartenir à quelque titre que ce soit lors et au moment de mon décès, quelques part qu'ils se trouveront et en quelques choses qu'ils consistent sans aucune exception ni réserve quelconques, pour par lui en jouir à compter de jour de mon décès en usufruit seulement, pendant le plein cours de sa vie. sans être tenu de fournir caution l'en dispensant expressement à la charge par lui de jouir de laditte moitié de biens meubles et immeubles en bon père de famille, en acquitter les charges et impositions et faire les réparations auxquelles l'usufruitier est tenu»

Et après que laditte Françoise Penissard, femme Darnault, testatrice a eu cessé de dicter et que sur l'interpellation que nous lui en avons faite, elle a eu déclaré n'avoir aucune autres

Barbier h'au d'ordres notaires, lui avoué la présence de votre
 collègue et d'ordres deux témoins lu clairement et intelligiblement
 le contenu du son l'œuvre testamentaire, laquelle lecture il a dit
 avoir bien ouïe et entendue, déclare y assister, et n'y vouloir
 rien changer, augmenter ni diminuer. Saché le d'ordres à Berroux
 le 2 d'octobre l'an 1806, au es heures d'ordres, en présence des
 sieurs François Martinet - fagot tailleur d'habits, le sieur
 Barbour - forgeron Marchand, touchés deux d'ordres dans la ville
 d'ordres Et l'ordonnance de Berroux, témoins instrumentaires à ce
 requis et appelés par l'ordres testamentaire Margueta ou l'ordres
 avec nous notaires, l'ordres François Pichard femme d'ordres
 a déclaré ne savoir lire ni signer de ce l'ordres et a été l'ordres par les d'ordres
 notaires, l'ordres Pichard l'ordres de Berroux, la mentionnée l'ordres nous
 Barbier h'au d'ordres notaires. /

Martinet

Barbour

Lambert

Barbier

5.50

Pa sans renvoi et enregistré à Berroux le deux octobre
 1806 f. 1. 1. 1. C. 2: Neufvingt franc cinquante centimes
 dixième compris.

Fagot

dispositions à faire. nous Barbier, l'un desdits notaires, lui avons, en présence de notre collègue et desdits témoins, lu clairement et intelligiblement, le contenu en son présent testament laquelle lecture, elle a dit avoir bien ouïe et entendu, déclare y persister, et n'y vouloir rien changer, augmenter ou diminuer.

Fait et passé à Levroux, en l'étude, les jours, mois, an et heure susdits; en présence des sieurs François Martinet Faguet, tailleur d'habits, et Louis Barboux-Forget, marchand, tous les deux demeurant en cette ville et commune de Levroux, témoins instrumentaires à ce requis et appelés par laditte testatrice, lesquels ont signé avec nous, notaire, laditte Françoise Penissard. femme Darnault a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis et interpellée par lesdits notaires, lecture préalablement et de ce chef faite, la minute restera avec nous, Barbier. l'un des notaires.

-0-0-0-0-0-

